

IID/ SECTION-CGO 18e

Commission Immigration Intégration et lutte contre les Discriminations

Compte-rendu de la réunion du 11/12/2012

Personnes présentes : Madjide Bâ, Dridi Chamseddine, Ngomou Dieudonné, Aurélien Taché, Leïla Hammadi, Didier Vallet, Colette Friedlander, Sébastien Picaud

Comme il y avait plusieurs nouveaux venus, un tour de table a été fait pour que chacun puisse se présenter. Beaucoup ont notamment fait part de leur expérience personnelle liée à l'immigration, et de leur motivation pour participer à la commission.

Nous avons ensuite discuté des deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- 1/ le vote des personnes extra-communautaires aux élections locales
- 2/ les circulaires du Ministère de l'Intérieur sur la naturalisation et la régularisation.

DROIT DE VOTE DES EXTRA-COMMUNAUTAIRES AUX ELECTIONS LOCALES

Didier Vallet a présenté la proposition de Daniel Vaillant pour lancer la procédure sur le droit de vote des étrangers aux élections locales.

Actuellement, nous n'avons pas les 3/5 des parlementaires (Sénat + Assemblée Nationale) pour modifier la constitution. Il manque 34 parlementaires à convaincre, à supposer que tout le monde siège lors du vote. Un travail doit être fait auprès des centristes susceptibles de basculer de notre côté, mais il faut lancer le processus. Daniel Vaillant propose donc la démarche suivante :

- vote à l'Assemblée Nationale d'une loi permettant aux étrangers de voter aux élections locales ; la majorité simple, que nous aurons sans difficulté, suffit ;
- idem au Sénat, toujours à la majorité simple, facilement atteignable.

La loi, pour être appliquée, nécessitera toujours la modification de la constitution via le Congrès (le référendum est exclu, pour éviter une campagne très malsaine, comme le fut celle de l'identité nationale ou l'entre-deux-tours). Mais les votes obtenus dans les deux chambres donneront plusieurs avantages :

- le Parti Socialiste (avec ses alliés) aura donné un signal fort à ses militants (impatients), à son électorat et aux indécis quant à sa détermination sur cette promesse de campagne
- cela mettra la droite devant ses responsabilités
- cela peut générer une dynamique susceptible de convaincre des parlementaires centristes.

La proposition de Daniel Vaillant a obtenu l'approbation de tous les présents à la réunion.

La question est maintenant : **quel rôle peut jouer la Commission IID pour épauler cette initiative ?** Il faut regagner l'opinion après le matraquage néfaste opéré par la droite (hallal...). IID propose de travailler sur ce point, et réfléchir à des arguments et des moyens pour convaincre les gens. Il faut notamment cibler les circonscriptions des élus centristes indécis soucieux de leur base.

Plusieurs idées ont été mises en avant :

- Informer quant aux exemples étrangers pour dissiper les fantasmes agités par la droite de déstabilisation de notre République par le vote des étrangers ;
- Rappeler que des étrangers votent déjà aux élections locales (les ressortissants de l'Union Européenne) ;

- Faire le parallèle entre les arguments actuels contre le droit de vote des extra-communautaires et ceux d'antan contre le droit de vote des femmes, pour discréditer et ringardiser ces arguments ;
- Expliquer que cela donnerait à des personnes vivant depuis longtemps en France, y travaillant, payant leurs impôts, ayant des enfants (souvent français) à l'école et à la crèche, la possibilité de s'exprimer, via le vote démocratique, sur ces sujets qui les concernent autant que les français ;
- Collecter des témoignages de personnes intégrées et déjà en partie citoyennes (via un militantisme politique, associatif, l'assemblée des extra-communautaires, des conseils de quartier...) demandeuses de cette reconnaissance de citoyenneté qu'est le droit de vote ; cette proposition est venue en réponse à la remarque d'un camarade (Maurice Goldring), à l'AG de section de la veille, qui estime n'avoir pas rencontré de personnes concernées demandeuses. Il est vrai que de tels témoignages sont quasi inexistantes dans les médias. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer cela : d'une part, des personnes mises au ban de la société, non considérées comme des citoyens, sont peu enclines à s'exprimer publiquement (quand on vient les chercher) ; d'autre part, le traitement médiatique de l'immigration, même quand il est favorable, est souvent misérabiliste : on préfère montrer les situations difficiles plutôt que les gens dont l'intégration est pleinement réussie, qui ont une vie associative active et qui ne demandent qu'à voter.
- Il pourrait y avoir un rassemblement devant l'Hôtel de Ville initié par les extra-communautaires eux-mêmes (à travers les réseaux des assemblées d'extra-communautaires, les associations, les conseils de quartier), et soutenu par le Parti Socialiste et les associations ; un rassemblement réussi, bien préparé médiatiquement, pourrait faire des émules dans d'autres villes. Il faut toutefois faire attention, selon Colette Friedlander, à ne pas faire peur avec de tels rassemblements, ce qui s'avérerait contre-productif.
- Il faudra enfin répondre à un argument récurrent de nos adversaires : pourquoi ne demandent-ils pas la nationalité ?

Cela n'était qu'un premier tour de chauffe, et IID lance un appel à idées auprès des personnes motivées pour proposer d'autres arguments et d'autres moyens pour mettre en place notre action.

En conclusion sur ce sujet, la commission IID propose de rédiger une note où elle exprime son soutien complet à la démarche de Daniel Vaillant, où elle s'engage à travailler pour accompagner cette démarche auprès de l'opinion, et où elle lance un appel à idées et arguments.

CIRCULAIRES SUR LA NATURALISATION ET LA REGULARISATION

La Commission IID a ressenti une satisfaction globale à la lecture de la circulaire du Ministère de l'Intérieur sur les régularisations, sortie il y a peu. La commission avait été invitée par Eléonore Lacroix, alors conseillère à l'immigration auprès du Ministre de l'Intérieur, et avait fait plusieurs propositions. Nous sommes heureux de constater que plusieurs de nos propositions se retrouvent dans la circulaire, notamment sur la question épineuse des preuves : des documents non administratifs peuvent désormais faire office de preuve auprès de la préfecture. Autre motif de satisfaction : la disparition de la liste des métiers, et une demande de souplesse et d'appréciation juste de la part des préfectures en faveur des demandeurs (alors que la politique précédente organisait le pouvoir discrétionnaire pour faciliter les refus).

Chamseddine Dridi a témoigné du fait que ces derniers jours quelque chose change dans les préfectures. Toutefois, il a constaté un phénomène récent : plusieurs personnes préparent un dossier pour une immigration au Canada.

Concernant la circulaire sur les naturalisations, qui a précédé de quelques semaines celle sur les régularisations, la Commission exprime également sa satisfaction sur plusieurs points :

- la circulaire veut prendre en compte l'ensemble du parcours des demandeurs et apprécier les différents critères à la lumière de ce parcours : c'est la même logique que celle de notre "permis à points" ;
- une situation irrégulière passée n'est plus un obstacle ;

Compte rendu du Groupe de travail Immigration, Intégration, Discriminations. Réunion du 11 décembre 2012

- le CDD est maintenant un critère valable, et non plus uniquement le CDI ;
- les QCM sont supprimés, et ne pas savoir répondre à une ou plusieurs questions ne peut plus être un motif de refus.

Toutefois, le test de français reste en vigueur, et Leïla Hammadi a insisté sur le fait que ce test est rendu difficile par le contexte dans lequel il a lieu.

Maintenant, que faire ? **Ces circulaires ne sont que le prélude à des lois. IID doit donc continuer de faire part de ses idées et de ses propositions en vue de ces lois.** La proposition d'IID en vue d'une loi sur les régularisations est déjà prête : il s'agit du **SYSTEME A POINTS**, que Colette Friedlander a expliqué aux nouveaux venus : le principe est de contourner le fait que le système actuel met les gens dans des cases (régularisation par le travail, régularisation par regroupement familial...) et qu'un dossier n'est accepté que si tous les critères d'une case sont remplis, sans que l'on prenne en compte d'autres éléments favorables mais qui n'ont pas trait à la case en question. Le système à points est un dispositif technique permettant de prendre en compte l'ensemble de la situation du demandeur. L'absence d'un seul critère n'est plus rédhibitoire quand la présence d'autres vient compenser ce manque.

Comme Eléonore Lacroix a démissionné de sa fonction, pour des raisons familiales, il faut reprendre contact avec le Ministère de l'Intérieur et avec son successeur à l'immigration, directement ou via l'intermédiaire d'Yves Colmou (conseiller auprès de Manuel Valls) ou de Daniel Vaillant. Comme on va travailler sur les lois, il faut également contacter les parlementaires, via Daniel Vaillant ou encore Eric Lejoindre, chef de cabinet de Bruno Le Roux. Enfin, il faut tenter de prendre contact avec Sandrine Mazetier, parlementaire et de nouveau secrétaire nationale à l'immigration au Parti Socialiste.

PROBLEME DE L'INTEGRATION DE FRANCAIS ELEVES A L'ETRANGER

Leïla Hammadi a fait part de son expérience personnelle pour attirer notre attention sur un problème, celui de l'intégration des enfants français élevés pour l'essentiel à l'étranger et qui, devenus majeurs, reviennent en France : ils s'y retrouvent seuls (les parents restant à l'étranger) et n'ont aucun appui de la part de l'administration française pour s'intégrer. Cette situation rend ces personnes vulnérables et facilement récupérables par les islamistes et les terroristes.

Ce témoignage rejoint la question de l'intégration, le second « I » de « IID », sujet sur lequel la commission souhaite se pencher davantage par la suite.